



FEUILLE DE ROUTE PROPRETÉ ET RANGEMENTS

Notre Politique

Toutes les zones de travail doivent être propres et rangées. Les avantages de la « politique pour un lieu de travail propre et bien organisé » sont les suivants : plus d'efficacité, moins de stress pour les collègues, meilleure qualité de travail et réduction des déchets, tout en réduisant les risques de blessures et d'accidents.

CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

Ce que cela signifie pour vous

- >> Les situations qui ne sont pas conformes à la « politique pour un lieu de travail propre et bien organisé » doivent être signalées.
- >> Une « politique pour un lieu de travail propre et bien organisé » doit être mise en œuvre et maintenue.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être immédiatement informée des situations dangereuses sur le site.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Veillez à ce que votre bureau et/ou lieu de travail soit toujours propre et bien rangé.
- >> Les sols doivent être exempts de déchets à tout moment.
- >> Les passerelles, les voies d'évacuation et les extincteurs doivent être libres de tout obstacle à tout moment.
- >> Pour un lieu de travail toujours propre et rangé, les déchets et les matériaux en excès doivent être enlevés.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment. Exprimez-vous !
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.



« Je dois le reconnaître, il m'a fallu un peu de temps pour m'habituer, mais maintenant cela fait partie de ma routine quotidienne de garder mon lieu de travail propre et rangé. Je ressens les avantages de cette politique tous les jours. »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale

PENSE AVANT D'AGIR, AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ

**PENSE AVANT D'AGIR
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ**
BME HEALTH & SAFETY COMPASS

BLUSCAT
MATERIAUX POUR LES TRAVAUX PUBLICS

CINQ DOMAINES PRIORITAIRES
PRIORITÉ AUX PERSONNES ET COMPORTEMENTS



CINQ DOMAINES PRIORITAIRES

PRIORITÉ AUX PERSONNES ET COMPORTEMENTS

Nous prenons très au sérieux votre santé, votre sécurité et votre bien-être, comme pour ceux qui travaillent avec nous. À cette fin, nous avons créé un Comité Santé et Sécurité pour soutenir la démarche prévention et mettre en œuvre le programme Boussole Santé et Sécurité.

Cinq domaines prioritaires sont définis dans ce programme. Ils comprennent une ou plusieurs fiches pour vous aider à travailler en sécurité.



Quelles sont vos responsabilités ?

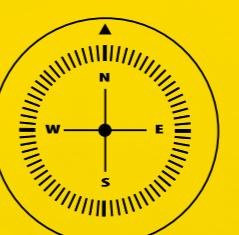
- **Respectez** toutes les règles de santé et de sécurité et toutes les réglementations nationales,
- **Utilisez** votre bon sens pour prendre des décisions sûres et saines,
- En cas de doute, **demandez** comment agir en sécurité
- **Dites** ce qui ne va pas.

SUMMARY

DÉCOUVREZ NOTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ DOMAÎNES PRIORITAIRES



Un environnement de travail sûr et sain favorise les bons comportements sécurité.



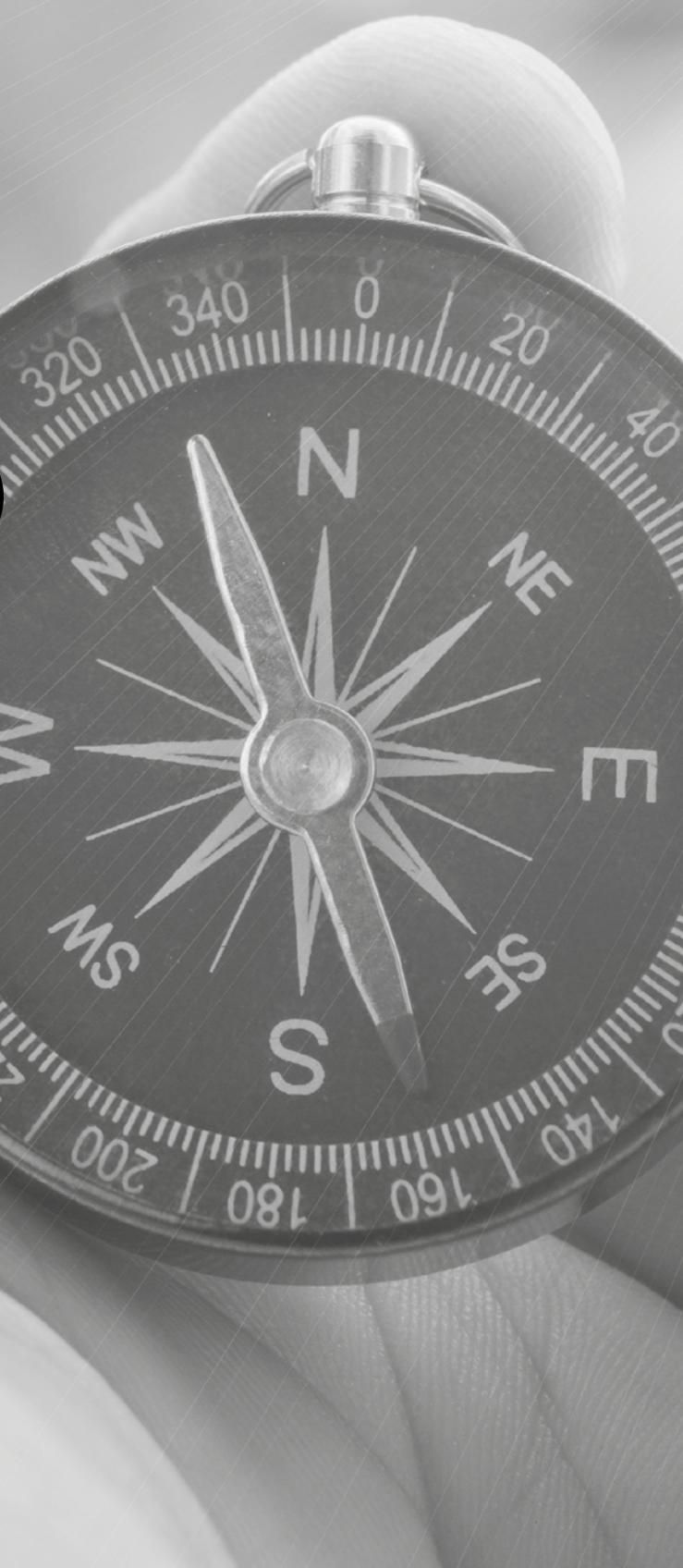
Travaillez de manière sûre et saine grâce à notre programme Boussole.

Nous vous demandons de créer un environnement de travail sûr pour vous et les autres. Si nécessaire, modifiez votre comportement. Vous pouvez vous attendre à ce que vos collègues fassent de même. Vous trouverez de plus amples informations sur le programme Boussole, toutes les feuilles de route, les directives en matière de comportement et d'autres informations utiles sur la santé et la sécurité sur le site : hscompass.com.

**PENSE AVANT D'AGIR
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ**

BLUSCAT
MATERIAUX POUR LES TRAVAUX PUBLICS

Initiative of





FEUILLE DE ROUTE

SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Notre Politique

Tous les collaborateurs BME doivent à tout moment se conformer aux directives de sécurité locales. Les directives de sécurité locales reflètent fidèlement les directives de sécurité BME. Dans le cadre du programme Boussole Santé et Sécurité, tous les collaborateurs sont informés et formés à ces directives de sécurité dans le cadre de leur programme d'initiation, ainsi que chaque année pendant leur emploi.

CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS**La voie de la sécurité est la bonne**

- >> Pour assurer votre sécurité et celle des autres, les directives de sécurité doivent être suivies à tout moment.
- >> Notre formation d'initiation à la sécurité doit être suivie lorsque vous venez travailler chez nous.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être immédiatement informée immédiatement des situations dangereuses sur le site.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Vous devez suivre la formation d'initiation et de sécurité applicable à votre rôle dans l'entreprise.
- >> Vous devez signer une confirmation que vous avez reçu une formation d'initiation et de sécurité adéquate et que vous agirez en conséquence.
- >> Une fois par an, il faut suivre une formation de mise à jour sur la sécurité.
- >> Lorsque vous travaillez sur un nouveau site familiarisez-vous avec le lieu et les directives/ règles applicables à ce site avant d'effectuer votre travail.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment. Exprimez-vous !
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.



« En examinant mon propre comportement de manière critique, j'ai appris que le changement ne se fait pas du jour au lendemain. Il a lieu lorsque chaque jour vous faites un peu mieux que le jour précédent. Tout s'additionne. »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale



FEUILLE DE ROUTE

SÉCURITÉ DU SITE

Notre Politique

Tous les entrepreneurs, clients, visiteurs et fournisseurs visitant un site BME doivent se conformer aux directives de BME en matière de Santé et de Sécurité, et il est de notre devoir de veiller à ce qu'ils soient bien informés et/ou formés à ces directives.

CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS**La voie de la sécurité est la bonne**

- >> Pour assurer votre sécurité et celle des autres, les directives de sécurité doivent être suivies à tout moment.
- >> Les clients doivent être informés du bon comportement en matière de sécurité sur le site.

- >> Tous les entrepreneurs, visiteurs et fournisseurs doivent être informés de nos directives en matière de Santé et de Sécurité et s'y conformer.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être immédiatement informée des situations dangereuses sur le site.
- >> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Toute personne extérieure à l'agence doit respecter les règles de sécurité du site (clients, fournisseurs, visiteurs).
- >> Vérifiez la conformité et proposez un soutien aux entrepreneurs, visiteurs et fournisseurs qui appliquent les directives de sécurité de BME.
- >> Accompagnez, ou assurez-vous qu'un de vos collègues accompagne les clients dans les zones de travail séparées des zones publiques.
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.



« C'est ma responsabilité de veiller à ma sécurité, à celle des collègues et des autres personnes. Chacun veut rentrer chez soi sain et sauf à la fin de la journée. »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale

PENSE AVANT D'AGIR, AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ



FEUILLE DE ROUTE

SANTÉ

Notre Politique

Le groupe BME s'engage à favoriser un environnement de travail sain et confortable pour ses collaborateurs en identifiant et corrigeant les facteurs de risque ergonomique. Tous les collaborateurs BME devraient pouvoir préserver leur santé en respectant les règles d'ergonomie adaptées à leur poste de travail.

CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS**La voie de la sécurité est la bonne**

- >> Les directives en matière d'ergonomie doivent être suivies à tout moment pour éviter les problèmes de santé au travail.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être informée immédiatement des situations nocives pour la santé et/ou non ergonomiques.
- >> Préservez votre santé et celle des autres en étant attentif aux comportements nocifs pour la santé et/ou non ergonomiques observés chez vos collègues. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Veillez à avoir la bonne posture derrière un bureau. Le poids de vos bras doit être supporté en permanence, le poids de votre tête doit être directement au-dessus de votre cou, asseyez-vous bien droit et évitez de vous pencher.
- >> Placez vos pieds autour d'une charge tout en la soulevant. Gardez la charge près de votre corps et gardez le dos droit. Soulevez la charge en utilisant les muscles des jambes.
- >> Soulevez des charges lourdes à deux.
- >> Utilisez autant que possible des équipements de levage.
- >> Les activités quotidiennes doivent être réalisées en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.
- >> Soyez attentifs aux comportements nocifs pour la santé et/ou non ergonomiques observés chez vos collègues.
- >> Adressez-vous à votre supérieur et/ou votre responsable de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.



« J'avais souvent des problèmes de dos. J'en ai parlé avec mon supérieur et il m'a procuré un bureau à hauteur réglable. Les symptômes sont maintenant nettement moindres et je peux travailler mieux. »

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale

PENSE AVANT D'AGIR, AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ